

MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021-04

L'an deux mille vingt et un,
Le 04 février 2021 à 18h,

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

Date de convocation : Le 23 janvier 2021
Date d'affichage : Le 23 janvier 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Michel QUANDALLE, Michèle CAFFIER, Tatiana LECUYER, Patrick GOMEL, Sylviane CORNET, Jean-Pierre FLOUR, Marie-Françoise LECAILLE, David NOËL, Emilie LISSE, Betty BONNAFOUS, Valérie DELATTRE

16/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Bernard MOUSSAY donne pouvoir à Emilie LISSE
- Béatrice BOULY donne pouvoir à Dominique NAVET
- Julien DIEU donne pouvoir à Alain FIX

3/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Alain FIX est nommé secrétaire de séance.

DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU COULOIR DE L'AGENCE POSTALE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L 2141-1 qui précise qu'un «bien d'une personne publique mentionnée à l'article L 1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement».

Considérant que le couloir de l'agence postale sise 1 rue Jean Legrand n'a jamais été à disposition du public et n'est plus emprunté.

Considérant que ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où l'accès est fermé.

Considérant qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce couloir

REÇU EN PREFECTURE

le 08/02/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216209080-20210204-2021_04-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (19 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention)
Art. 1^{er} : constate la désaffectation du couloir de l'agence postale sise 1 rue Jean Legrand

Art.2 : décide du déclassement du couloir de l'agence postale du domaine public communal et son Intégration dans le domaine privé communal,

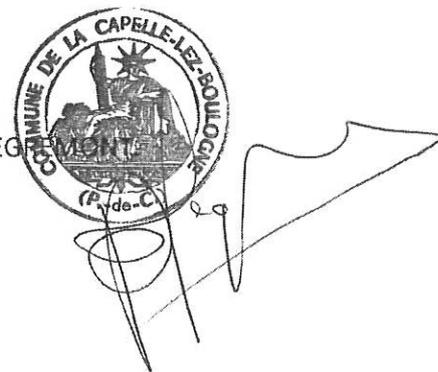
Art.3 : autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré
A La Capelle-les-Boulogne, le 04/02/2021

Le Maire,

Jean-Michel DEG



Certifié et rendu exécutoire le : 08/02/2021



REÇU EN PREFECTURE

le 08/02/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-210209060-20210204-2021_04-DE